|  |  |
| --- | --- |
| UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS |  |

|  |
| --- |
| *Bureau des radiocommunications*  *(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)* |

|  |  |
| --- | --- |
| **Circulaire administrative**  **CACE/550** | Le10 octobre 2011 |

**Aux administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des  
radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la  
Commission d'études 1 des radiocommunications et  
aux Etablissements universitaires de l’UIT-R**

**Objet**:  **Commission d'études 1 des radiocommunications (Gestion du spectre)**

* **Approbation d'une nouvelle Question UIT-R et d'une Question UIT-R révisée**
* **Suppression de cinq Questions UIT-R**

Conformément à la Circulaire administrative CAR/317 du 23 juin 2011, un projet de nouvelle Question UIT-R et un projet de Question UIT-R révisée ont été soumis pour approbation par correspondance, en application de la procédure de la Résolution UIT‑R 1‑5 (§ 3.4). De plus, la Commission d'études a proposé la suppression de cinq Questions UIT-R.

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 23 septembre 2011.

Les textes des Questions approuvées sont joints pour votre information (Annexes 1 et 2) et seront publiés dans la Révision 3 du [Document 1/1](http://www.itu.int/md/R07-SG07-C-0001/en) qui contient les Questions UIT-R approuvées par l'Assemblée des radiocommunications de 2007 et attribuées à la Commission d'études 1 des radiocommunications. Les Questions UIT-R supprimées se trouvent dans l’Annexe 3.

François Rancy  
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexes: 3

Distribution:

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications

– Etablissements universitaires de l’UIT-R

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

QUESTION uit-R 236/1[[1]](#footnote-1)

Incidence sur les systèmes de radiocommunication des technologies de transmission de données hertziennes ou filaires utilisées pour les systèmes de gestion des réseaux de distribution électrique[[2]](#footnote-2)

(2011)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

a) que les systèmes de gestion des réseaux de distribution électrique et de la consommation d'énergie, avec fonction de détection, sont de plus en plus demandés et utilisés pour des raisons d'efficacité, de fiabilité et d'économie;

b) que la capacité de transmission de données est un élément essentiel des systèmes de gestion des réseaux de distribution électrique;

c) que la conception physique, le débit de données, la largeur de bande et les fréquences nécessaires pour une telle capacité de transmission de données peuvent varier en fonction de la conception physique et des critères d'exploitation du réseau de distribution électrique;

d) que les systèmes de télécommunication, y compris les systèmes de courants porteurs en ligne (CPL) ont cette capacité de transmission de données;

e) que les rayonnements produits par ces systèmes de communication hertziens ou filaires peuvent causer des brouillages aux services de radiocommunication;

f) que les systèmes de gestion des réseaux de distribution électrique peuvent utiliser des capteurs distants sur une grande échelle,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

**1** Quelles sont les spécificités techniques et d'exploitation ainsi que les caractéristiques des technologies et dispositifs hertziens utilisés pour les systèmes de gestion de réseaux de distribution électrique?

**2** Quels sont les débits de données, les largeurs de bande, les bandes de fréquences et le spectre nécessaires pour les systèmes de gestion des réseaux de distribution électrique?

**3** Quels problèmes de brouillage la mise en œuvre des technologies et dispositifs hertziens ou filaires utilisés pour les systèmes de gestion des réseaux de distribution électrique pose t'elle pour les systèmes de radiocommunication?

**4** Comment la disponibilité du spectre sera-t-elle affectée par les brouillages liés au déploiement à grande échelle de ces technologies et dispositifs?

décide en outre

**1** que les résultats des études susmentionnées devraient être inclus dans une/des Recommandation(s) et/ou un/des Rapport(s);

**2** que les études susmentionnées devraient être achevées d'ici à 2016.

Catégorie: S3

Annexe 2

QUESTION UIT-R 233-1/1

Mesure de l'occupation du spectre

(2007-2011)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

a) que la gestion des fréquences donne des valeurs théoriques extraites du logiciel de planification en ce qui concerne le champ rayonné par les systèmes utilisant le spectre des fréquences radioélectriques;

b) que les services de contrôle des émissions sont chargés de mesurer l'occupation du spectre et de comparer les valeurs ainsi obtenues avec les valeurs théoriques issues de la gestion des fréquences;

c) que différents types de mesures de l'occupation du spectre sont effectués dans le monde   
et qu'il est souvent difficile de comparer les résultats obtenus à l'aide de ces différentes méthodes,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

**1** Quelles techniques pourrait-on utiliser pour effectuer les mesures de l'occupation des canaux de fréquences, y compris les méthodes de traitement et de présentation?

**2** Quelles techniques pourrait-on utiliser pour effectuer les mesures de l'occupation des bandes de fréquences, y compris les méthodes de traitement et de présentation?

**3** Comment peut-on définir l'«occupation» s'agissant à la fois des mesures d'occupation   
des canaux de fréquences et des mesures d'occupation des bandes de fréquences, en tenant compte aussi de la taille du filtre utilisé et des valeurs mesurées dans les canaux adjacents?

**4** Comment peut-on définir et appliquer dans la pratique des niveaux de seuil, y compris   
des niveaux de seuil dynamiques?

décide en outre

**1** que les résultats de ces études devraient être inclus dans une ou plusieurs Recommandations et/ou Rapports;

**2** que ces études devraient être achevées d'ici à 2015.

Catégorie: S3

Annexe 3  
  
Questions UIT-R supprimées

| Question UIT-R | Titre | Catégorie | Date de la dernière approbation |
| --- | --- | --- | --- |
| 206/1 | Stratégies de financement de la gestion nationale du spectre | S2 | 1995 |
| 209-1/1 | Paramètres techniques des systèmes et des équipements de radiocommunication requis pour la gestion et l'utilisation efficace du spectre des fréquences radioélectriques | S2 | 2004 |
| 218-1/1 | Techniques de mesure des rayonnements émis par des systèmes de télécommunication à haut débit utilisant le réseau d'alimentation électrique câblé | S2 | 2007 |
| 230/1 | Méthodes de mesure améliorées pour les rayonnements non désirés des radars primaires utilisant des magnétrons | S2 | 2004 |
| 234/1 | Autres techniques de radiolocalisation | S2 | 2007 |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. La présente Question devrait être portée à l'attention des Commissions d'études 4, 5, 6, et 7 de l'UIT-R et de la Commission d'études 15 de l'UIT-T. [↑](#footnote-ref-1)
2. En l'occurrence, on entend par «réseau électrique» le réseau de distribution électrique qui fournit de l'électricité aux différents consommateurs au niveau local. Les systèmes de gestion des réseaux de distribution électrique sont des réseaux de communication bidirectionnels, de forte capacité, dotés d'une fonction de détection intégrée, qui sont installés sur les réseaux de distribution électrique existants, les transformant ainsi en réseaux électriques intelligents, interactifs, automatisés et avec une capacité de rétablissement automatique. Ces réseaux sont gérés par des éléments de réseau de surveillance et de contrôle. [↑](#footnote-ref-2)